

Paris, le 27 mars 2017

L'Agence des participations de l'État annonce la cession à Bpifrance de la totalité des titres PSA détenus par l'État

L'État (à travers sa *holding* Sogepa) et Bpifrance (à travers sa *holding* Lion Participations) ont signé aujourd'hui un contrat de cession d'actions aux termes duquel la totalité des titres Peugeot SA détenus par l'État (représentant à ce jour environ 12,7% du capital et 18,5% des droits de vote)¹ est transférée à Bpifrance, dans le cadre d'un reclassement à l'intérieur du secteur public.

La transaction porte sur un montant de 1 920 M€, à comparer aux 800 M€ investis par l'État lors de son entrée au capital du groupe, soit une plus-value de 1 120 M€. Le produit abondera le compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État et servira donc à financer les investissements de l'État actionnaire.

Cette opération intervient trois ans après l'entrée de l'État au capital de PSA, au moment où le redressement du groupe a été confirmé par les très bons résultats 2016 annoncés le mois dernier, et sera effective à l'issue du vote en assemblée générale des résolutions relatives à l'opération d'acquisition d'Opel, signe d'une stratégie désormais tournée vers la conquête et le développement international. L'État a donc pleinement joué son rôle d'actionnaire de référence, accompagnant la stratégie mise en œuvre par le Directoire et le management de l'entreprise, dont les résultats sont excellents.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'investissement de Bpifrance dans des entreprises leaders, innovantes et incarnant l'industrie française du futur. Acteur central du financement et de l'accompagnement des entreprises industrielles déjà fortement présent dans le secteur automobile, Bpifrance continuera à accompagner activement le management de PSA dans son développement et sa transformation stratégique.

A travers Bpifrance, le secteur public demeurera un actionnaire de référence du groupe PSA. Au terme de cette opération, Bpifrance reprendra les droits et obligations du pacte d'actionnaires conclu avec la société, la famille Peugeot et le constructeur automobile chinois Dongfeng et disposera en conséquence de deux sièges et d'un censeur au conseil de surveillance de PSA. Ce reclassement sera effectif² après l'assemblée générale des actionnaires de PSA du 10 mai prochain. Les actions reclassées auprès de Bpifrance bénéficieront de droits de vote doubles à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la réalisation de l'opération.

Contact presse :

Cabinet/APE : Charlotte Neuvy (charlotte.neuvy@ape.gouv.fr ; 01.44.87.70.42)

Bpifrance : Anne-Sophie de Faucigny (as.defaucigny@bpifrance.fr ; 01.41.79.99.10)

¹ Sur la base du nombre total d'actions et de droits de vote publié par Peugeot SA le 28 février 2017.

² Sous réserve de conditions réglementaires et de l'absence de variation significative du cours de bourse.

